

je connais mon banquier je connais mon banquier je connais mon banquier

## Tarification 2022

je connais mon banquier je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier je connais mon banquier

### Liste des produits et services professionnels

je connais mon banquier je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier je connais mon banquier



**Banque Cantonale  
de Genève (France) SA**

## Tarifcation 2022 – Table des matières

Fonctionnement et généralités	3
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	4
Banque à distance	4
Vos moyens et opérations de paiement	5
Irrégularités et incidents	6
Découverts et crédits	7
Epargne et placements financiers	8
Résoudre un litige	9

# Fonctionnement et généralités

Informations générales	<p>La Banque Cantonale de Genève (France) SA est une banque de financements et de gestion privée. Vous trouverez dans cette brochure les tarifs associés à nos produits et services:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte</li><li>▪ Instruments et opérations de paiement</li></ul> <p>Et dans la réalisation de vos projets:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Placements financiers</li><li>▪ Financements</li></ul> <p>Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document</p> <p>La brochure est également disponible sur notre site internet: <a href="http://bcgef.fr">bcgef.fr</a></p>
Conditions générales	<p>Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment dans le respect des obligations réglementaires et ne sont pas limitatifs. Pour les opérations plus spécifiques, votre conseiller est à votre disposition pour vous communiquer les indications que vous souhaiteriez obtenir</p> <p>Les prestations ne comportant pas la mention HT ou TTC ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20% au jour de la publication</p>
Dispositif de garantie des dépôts	<p>Les dépôts recueillis par la Banque Cantonale de Genève (France) SA, les titres conservés pour le compte de ses clients ainsi que certaines cautions délivrées sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des dépôts, dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière et ses textes d'application</p> <p>Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif: Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, 65, rue de la Victoire – 75009 Paris – France ou par internet: <a href="http://garantiedesdepots.fr">garantiedesdepots.fr</a></p>
Dispositif de médiation	<p>La médiation bancaire est un dispositif légal régi par le Code monétaire et financier (en particulier ses articles L. 316-1 et L. 615-2). Mise en place fin 2002, la médiation bancaire permet à chaque client, particulier, n'agissant pas pour des besoins professionnels, de recourir gratuitement, en cas de litige avec sa banque, à un médiateur qui pourra, après étude du dossier, proposer une solution de règlement amiable. La Banque Cantonale de Genève (France) SA propose le service de médiation à travers la convention qu'elle a signée avec la Fédération Bancaire Française dont elle est adhérente. Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre conseiller habituel ou du Service Réclamation, le dépôt d'un dossier peut se faire soit en complétant le formulaire de saisie directement en ligne sur le site internet <a href="http://lemediateur.fbf.fr">lemediateur.fbf.fr</a>, soit par e-mail à l'adresse électronique <a href="mailto:mediateur@fbf.fr">mediateur@fbf.fr</a> soit encore par courrier simple à l'adresse postale suivante: Monsieur le Médiateur, CS 151 – 75422 Paris Cedex 09 – France</p>

## Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture	Ouverture de compte		Gratuit
	Clôture de compte		Gratuit
Relevés de compte	Relevés de compte format papier	Mensuel	Gratuit
		Autre périodicité	Gratuit
	Relevés de compte format électronique	Mensuel	Gratuit
		Autre périodicité	Gratuit
Relevés de facturation mensuels		Gratuit	
Tenue de compte	Tenue de compte		30 €/mois <sup>1</sup> (TTC)
	Tenue de compte inactif (au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier)		30 €/an <sup>1</sup> (TTC)
	Commission de mouvements (La commission, perçue à la fin de chaque période d'arrêt de votre compte, s'applique au montant des flux débiteurs.)		De 0.5 à 1.50‰ (HT) <sup>1</sup>
	Délivrance de relevé d'identité bancaire (RIB)		Gratuit
	Frais d'actualisation de dossier administratif, juridique et comptable		100 €/an (TTC)
Services en agence	Recherche de document(s)		
	Frais de recherche de documents	Supérieure à 3 mois ou urgente	35 € (TTC)
		Inférieure à 3 mois	15 € (TTC)
	Frais de recherche complexe		Sur devis
	Autres services		
	Historique de compte		30 € (TTC)
	Frais d'attestations diverses		15 € (TTC)
	Demande de photocopie de chèque		15 € (TTC)
	Frais de renseignement auprès du tribunal de commerce		Réperçusion des frais au réel

## Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance <sup>2</sup>	Internet: abonnement à espace-client.bcgef.fr		Gratuit
	Internet mobile: abonnement à l'application mobile BCGEF		Gratuit
	Consultation et gestion des comptes		Gratuit
	Relevés de compte format électronique		Gratuit

## Vos moyens et opérations de paiement

Virements	Emission d'un virement SEPA occasionnel (par opération)		Gratuit
	Virement de compte à compte		Gratuit
	Mise en place d'un virement SEPA permanent		Gratuit
	Réception d'un virement SEPA		Gratuit
	Emission d'un virement de trésorerie		Nous consulter. Min. 10 € (TTC)
Prélèvements/TIP/SEPA	Mise en place d'un mandat de prélèvement		Gratuit
	Frais par paiement d'un prélèvement		Gratuit
Chèques	Remise de chèque(s) en euros		Gratuit
	Emission d'un chèque de banque (à l'unité)		15 € (TTC)
Virement international en devise	Ordre inférieur à 50'000 € (forfait)		100 € (TTC)
	Commission de transfert	Jusqu'à 100'000 €	2‰ (TTC)
		De 100'001 € à 400'000 €	0.5‰ (TTC)
		Au-delà de 400'000 €	0.25‰ (TTC)
		Minimum	100 € (TTC)
	Frais de SWIFT		15 € (TTC)
Frais de dossier		5 € (TTC)	
Dates de valeur	Emission d'un virement SEPA		Date d'exécution de l'opération
	Réception d'un virement SEPA		Date de règlement de l'opération
	Paiement d'un prélèvement SEPA		Date d'exécution de l'opération
	Remise de chèque en euros sur la France		Jour de l'opération + 2 jours calendaires

## Irrégularités et incidents

Commission d'intervention	Par opération	10 € (TTC)	
	Plafond mensuel	150 € (TTC)	
Opérations particulières	Frais par saisie attribution	100 €	
	Frais par saisie conservatoire	100 €	
	Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant dû, max. 100 €	
	Frais de main levée de saisie	10 €	
Incidents de paiement	Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	18 € (TTC)	
	Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	Virement inférieur à 20 €	Montant de l'opération (TTC)
		Virement supérieur ou égal à 20 €	20 € (TTC)
	Commission de réparation additionnelle sur virement (IBAN – RIB absent ou erroné)	15 € (TTC)	
	Annulation d'opération compensée à tort (AOCT) demandée par le client	5 € (TTC)	
	Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	Prélèvement inférieur à 20 €	Montant de l'opération (TTC)
		Prélèvement supérieur ou égal à 20 €	20 € (TTC)
	Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	20 € (TTC)	

# Découverts et crédits

Facilité de caisse et/ou découvert	Découvert non autorisé	Euribor 3 mois + 7%
Crédits	Frais de dossier de prêt: min. de perception	0.40% <sup>3</sup> (HT) pour un crédit contre titres et/ou un crédit lombard, min. 500 € (HT) et max. de 1'500 € (HT)
	Avenant au contrat (forfait par dossier)	0.20% <sup>4</sup> (HT), min. 500 € (HT)
	Commission annuelle d'engagement et/ou de non utilisation (sur plafond d'ouverture de crédit confirmée par contrat)	Min. de perception 0.20% (HT), facturation trimestrielle
	Frais de fonctionnement du compte opération	Min. 350 €/an (HT)
	Réédition d'un plan de remboursement (par dossier)	30 € (HT)
Engagements par signatures (garanties émises)	Commission annuelle d'engagement et/ou de non utilisation (sur plafond d'engagement par signature confirmé par contrat)	Min. de perception 0.20% (HT)
	Avenant au contrat	500 € (HT)
	Intervention relative à une mainlevée	Acte simple: 20 €
	Edition manuelle de relevé	30 € (HT)
Actes de garanties reçus	Constitution des actes	Sur devis
	Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	De 50 € à 300 €
Relevés et attestations	Attestation diverses liées au prêt	A partir de 150 € (HT)
	Autres relevés	A partir de 150 € (HT)

# Épargne et placements financiers

Bourse/OPC/Hors bourse	La convention Gestion Privée vous permet d'accéder à notre partenaire de référence proposant une gamme de produits et services adaptée à chacun de vos projets, tout en bénéficiant de frais réduits et d'un suivi personnalisé	
Mandat Best of	Profil de gestion: Défensif – Équilibré – Dynamique – Offensif – Best of Swiss Economy Plus – Best of Swiss & EU Real Economy	
	Patrimoine minimal recommandé	100'000 €
	Frais forfaitaires minimum	1'500 €/an (TTC)
	Jusqu'à 500'000 €	1.5%/an (TTC)
	De 500'001 € à 750'000 €	1.4%/an (TTC)
	De 750'001 € à 1'000'000 €	1.3%/an (TTC)
	De 1'000'001 € à 5'000'000 €	1.2%/an (TTC)
	Dès 5'000'001 €	1%/an (TTC)
	<p>La tarification forfaitaire annuelle des mandats s'effectue par prélèvement trimestriel. Le tarif se calcule par tranche et il est dégressif. Cette tarification "all in fee" comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les transferts de fonds à l'ouverture</li> <li>▪ Les frais de négociation (bourses françaises, étrangères, OPCVM, métaux précieux, etc.)</li> <li>▪ Les commissions de gestion</li> <li>▪ Les droits de garde</li> <li>▪ Les frais de tenue de compte</li> <li>▪ Les commissions de mouvements</li> <li>▪ Les attestations fiscales – Imprimé Fiscal Unique</li> <li>▪ Les opérations sur titres (souscription, attribution, échange, encaissement de coupons, etc.)</li> <li>▪ La conservation</li> <li>▪ Le détail de la performance</li> </ul>	
	<p>Commissions supplémentaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En cas d'annulation, la commission pour le forfait est due pour tout le trimestre en cours</li> </ul>	
	<p>Une commission forfaitaire supplémentaire de 3'500 € (TTC) sera appliquée dans la mesure où le mandat a été annulé dans un délai inférieur à un an depuis sa conclusion initiale</p>	
Gestion sous mandat personnalisée	Pour les autres variantes de placement proposées sous forme de mandat de gestion, contacter votre conseiller pour plus d'informations	
Convention gestion privée	<p>Au titre de la présente Convention, la Banque perçoit une commission forfaitaire annuelle couvrant les prestations ci-dessous:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un accompagnement patrimonial dédié par un Banquier Privé;</li> <li>▪ Un abonnement au service de banque à distance;</li> <li>▪ Les frais de tenue de compte</li> </ul>	300 €/an (TTC)



# Résoudre un litige

## Réclamations clients

Vous souhaitez signaler une difficulté, une insatisfaction ou un désaccord?

**Etape 1: formulez votre demande auprès de votre conseiller**

Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié, contactez-le en premier

Nous nous engageons à prendre en charge vos demandes sous 48 heures et à vous apporter une réponse au plus tôt et dans un délai de 2 mois maximums

**Etape 2: adressez votre demande par écrit**

Si la réponse apportée préalablement par votre conseiller ne vous satisfait pas vous pouvez nous contacter, par voie postale, à l'adresse suivante:

Banque Cantonale de Genève (France) SA  
20, place Louis Pradel – CS4005  
69281 Lyon Cedex 01

**Etape 3: contactez le Médiateur bancaire**

Si la réponse apportée ne vous satisfait pas, vous pouvez enfin contacter le Médiateur bancaire, à l'adresse suivante:

Le médiateur auprès de la FBF  
CS 151  
75422 Paris Cedex 09

ou directement sur le site web: [lemediateur.fbf.fr/](http://lemediateur.fbf.fr/)

ou, pour tout litige concernant un service d'investissement, le médiateur de l'AMF, à l'adresse suivante:

Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse  
75082 Paris Cedex 02

ou directement sur le site web: [amf-france.org](http://amf-france.org), rubrique médiation

## Banque Cantonale de Genève (France) SA

### Siège Social

Lyon  
20, place Louis Pradel  
F – 69001 Lyon  
Téléphone: +33 (0)4 72 07 31 50  
E-mail: lyon@bcgef.fr

Site web: bcgef.fr

### Succursales

Anncy  
1, rue Paul Guiton  
F – 74000 Annecy  
Téléphone: +33 (0)4 50 66 03 06  
E-mail: annecy@bcgef.fr

Paris  
5, rue de la Baume  
F – 75008 Paris  
Téléphone: +33 (0)1 76 77 33 90  
E-mail: paris@bcgef.fr



**Banque Cantonale  
de Genève (France) SA**